



☎ : 01.60.56.50.90

☎ : 01.60.56.50.95

CONSEIL D'ADMINISTRATION **du 11 avril 2008**

En préambule au CA, le chef d'établissement remet aux fédérations de parents d'élève la réponse à la motion votée lors du CA du mois de février que Monsieur Marchal, Inspecteur d'Académie, leur adresse.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17 h 30.

Le secrétariat de séance est confié à Mme Motrot, gestionnaire.

1) Adoption du compte rendu du C.A. du 14/02/2008.

Adoption à l'unanimité.

I – DOMAINE BUDGETAIRE :

2) Compte financier 2007.

Le compte financier est présenté par Mme Baldy, agent comptable, et mis au vote : adoption à l'unanimité.

3) Affectation du résultat de l'exercice 2007 : adoption à l'unanimité.

4) Décisions budgétaires modificatives, pour information.

Madame la gestionnaire informe les membres que depuis la séance du 14 février 2008, le budget de l'exercice 2007 a été modifié par 3 DBM de niveau 2. (modification du budget décidé par l'ordonnateur sans vote préalable du conseil d'administration) pour clôturer l'exercice.

Elle présente les décisions budgétaires modificatives suivantes :

- la D.B.M N° 29 concerne l'inscription au budget de la subvention « frais de gestion des assistants d'éducation » pour un montant de 48,00 €

Cette subvention a été notifiée et versée au collège par le lycée Benjamin Franklin qui gère la paie des assistants d'éducation.

- la D.B.M N° 30 concerne l'ajustement du chapitre N3 pour l'appariement avec l'Allemagne pour un montant de 400,00 €.

Et la D.B.M N° 31 qui concerne l'ajustement du chapitre N3 pour l'OFAJ (office franco-allemand de la jeunesse) pour un montant de – 400,00 €.

L'ajustement sur le chapitre N3 a été opéré pour prendre en compte le don du foyer prévu pour l'appariement avec l'Allemagne de l'année 2007.

II – QUESTIONS DIVERSES :

A la demande de la direction :

a) Mise en place de l'accompagnement après la classe :

Des ateliers ont travaillé sur cette question dans la soirée du mardi 8 avril (récupération du lundi de pentecôte).

Une autre séance de travail aura lieu le lundi 19 mai.

Des enseignants se sont portés volontaires pour prendre en charge l'accompagnement après la classe.

b) Liaison Ecole/Collège :

Cette année, un stage a réuni les professeurs du collège et les professeurs des écoles.

Ont participé à ce stage M. Bablon, IEN, Mme Thiebaut-Philips, Conseillère Pédagogique, M Stissi, IPR de lettres.

Un travail conséquent a été fait sur « la maîtrise de la langue » et la mise en place des PPRE.

En ce qui concerne l'accueil des futurs élèves :

Des délégués élèves volontaires particulièrement investis, accompagnés d'un membre de l'équipe de direction (CPE, PA ou P) iront rencontrer les élèves de CM2 dans leur classe.

Comme chaque année, un livret d'accueil leur sera distribué.

Une visite du collège sera organisée pour les parents d'élève convoqués à une réunion le lundi 23 juin, à 18 h (visite de 17 h 30 à 18 h).

Les élèves de 6^{ème} visiteront le collège lors de leur journée de rentrée : ce jour là, ils sont pris en charge par leur professeur principal de 8 h 30 à 16 h.

Si des enfants étaient particulièrement inquiets par leur arrivée au collège, ils seront bien entendus reçus avec leurs parents au mois de juin en entretien privé afin de dédramatiser l'entrée au collège.

A la demande de l'APLE :

c) Gestion des retards :

La Vie Scolaire avait constaté que certains élèves « s'amusaient » à « traîner » dans la cour ou les couloirs, à arriver en retard en cours, dans la journée, afin de perdre du temps (10 à 15 minutes à cause du retour à la Vie Scolaire pour avoir un billet de retard).

Il a donc été demandé aux professeurs d'accepter les élèves en cours mais de noter leur retard sur la feuille d'appel afin qu'ils soient punis ou sanctionnés. (A leur arrivée, le matin ou après la pause méridienne, en cas de retard, les élèves doivent passer à la vie scolaire pour avoir un billet de retard).

d) Restauration scolaire :

Madame la Gestionnaire informe qu'elle contrôle elle-même la distribution de pains et veille à ce qu'aucun élève en soit privé . Elle ajoute que lorsqu'il n'y a plus de petits pains individuels, des baguettes sont alors coupées en quatre et données aux demi-pensionnaires.

Madame la gestionnaire annonce aux parents qu'une boîte aux lettres sera installée près de l'accueil pour le dépôt des chèques de demi-pension.

Afin de réduire les dépenses de fonctionnement, les parents demandent à ce que le courrier de la demi pension soit affranchi au tarif lent.

e) Décharge téléchargeable sur le site du collège :

La présidente de l'APLE explique que cette demande est faite pour que les parents puissent faire sortir un élève demi-pensionnaire sur le temps de la pause méridienne.

Le chef d'établissement explique qu'un élève n'a pas la permission de quitter le collège au moment de la pause méridienne, sauf pour cause de rendez-vous médical ou de problème

familial très exceptionnel. La permission de sortie est accordée au cas par cas. Il est donc impossible de mettre une décharge téléchargeable sur le site du collège.

f) Lisibilité des bulletins trimestriels :

Certains parents souhaitent le détail des notes.

Réponse de Madame Clément, principal adjoint : les professeurs, s'ils le souhaitent, peuvent détailler les notes sur le bulletin.

Cette année, les notes ont été reportées sur le carnet de correspondance sous le contrôle du professeur principal et signées par les parents.

Mais cette question sera résolue par « le cartable en ligne » puisque les parents pourront consulter les notes de leur enfant dès que l'enseignant les aura saisies.

A la demande de la FCPE :

g) Réflexion sur le poids des cartables :

La question a été évoquée lors du dernier CA.

Les coordonnateurs de chaque discipline ont reçu la consigne de revoir les listes de fournitures afin de les alléger autant que faire se peut.

Il est impossible d'un point de vue financier d'acheter un deuxième jeu de livres pour que les enfants n'aient pas à les transporter de leur domicile au collège.

La séance est levée à 19 h.

La Présidente,

La secrétaire de séance,

M.Giovacchini

M-A.Motrot

COLLEGE LA MARE AUX CHAMPS

293 rue de la mare aux champs

77000 VAUX LE PENIL

RNE : 0771178M

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN SA SÉANCE DU 11AVRIL 2008

Le conseil d'administration du collège la mare aux champs, sur convocation de son Président, adressée le 27 mars 2008, s'est réuni le 11 avril 2008 au collège la mare aux champs.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte par Madame la Principale, président du C.A., à 17 h 30

DÉLIBÉRATION N°2007/2008-30

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2007

Vu le code de l'éducation - Articles L 421-4, L 421-11 à L 421-19,

Vu le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié,

Sur le rapport du Chef d'Etablissement,

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : **Le conseil d'administration affecte le résultat de l'exercice 2007 dégageant un résultat positif de 39 885,16 € ventilé de la manière suivante :**

- un résultat positif de 23 227,04 € sur le service général,
- un résultat positif de 16 658,12 € sur le service spécial R2.

La présente délibération est soumise au vote :

Nombre de membres 30 composant le C.A. :30 présents en début de séance :20 présents au moment du vote :20	Suffrages exprimés 20 pour l'adoption :20 contre l'adoption :00	Abstentions et Suffrages non exprimés abstentions :00 blancs :00 nuls :00
--	---	---

La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n°30, affichée et transmise à l'autorité académique.

Date : 11 avril 2008
Signature du président du conseil d'administration

<u>Inspection académique de Seine-et-Marne</u>
Accusé réception le :

<u>Préfecture du département de Seine-et-Marne</u>
Accusé réception le :

<u>Conseil général de Seine-et-Marne</u>
Accusé réception le :